

**CONSEIL COMMUNAL D'ETOY**  
**Du 10 décembre 2018 à 19h00**  
**Présidence : M. Boris Cuanoud**  
**Maison de commune**

Après les salutations d'usage aux Conseillers, à la Municipalité, à la secrétaire communale Mme S. Ruchet, à la boursière Mme I. Ciampi, ainsi qu'aux représentants de la presse et au public, le Président invite chacun à laisser de côté ses intérêts personnels pour ne penser qu'à ceux de la Commune.

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 29 octobre 2018
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis municipal n° 06/2018 Relatif à une demande de crédit de CHF 222'500.- pour la réalisation des travaux de bouclage de la conduite d'eau potable en Courta Rama
6. Préavis municipal n° 07/2019 Relatif au projet de budget 2019
7. Élection d'un membre de la Commission des finances
8. Élection d'un membre de la Commission d'urbanisme
9. Propositions individuelles

M. M.-O. Christinat propose de permuter les points 7 et 8 afin de commencer par l'élection pour la Commission des finances et ensuite celle pour la Commission d'urbanisme.

**Ordre du jour modifié accepté à l'unanimité**

**1. Appel**

46 Conseillers participent à la séance, 4 excusés.

Le Président constate que le quorum est atteint et que l'Assemblée peut donc délibérer valablement sur les sujets qui lui sont soumis.

**2. Procès-verbal de la séance du 29 octobre 2018**

- M. V. Payot : « l'initiale de mon prénom est V et non pas F ».
- M. J.-M. Schlaeppli : page 2454, communication sur les polices des constructions : « depuis » au lieu de « du » mois de juillet.
- M. F. Magnollay :  
 page 2457, 3<sup>ème</sup> ligne avant la fin « fonds » au lieu de « fond » /  
 page 2459, « DCF » au lieu de « BCF »  
 page 2460 « tout n'est pas précis » au lieu de « rien n'est très précis » // « dans la vision sur 30 ans, « la participation de l'Assagie aux Communaux » au lieu de « leur participation »  
 page 2465 jusqu'au devis « des » entreprises au lieu de « aux » //  
 ...mais si on lit encore « plus loin » à rajouter  
 page 2470 « les aspects « de » politique sociale à rajouter // « en ligne directe descendante » à rajouter.
- M. C. Delétra : « Il y a un accent aigu sur le deuxième e de mon nom de famille ».

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 1

**Le procès-verbal est accepté à la majorité**

**3. Communications du Bureau du Conseil**

Votations du 25 novembre 2018 :

Taux de participation à Etoy: 47 %

Objets tous concordants entre Etoy et la Suisse

Initiative pour les vaches à cornes:

Etoy: NON-CH:

NON

Initiative pour l'autodétermination:

Etoy: NON-CH:

NON

Base légale pour la surveillance des assurés: Etoy : OUI - CH: OUI

Présentation de l'agenda des séances du Conseil Communal de 2019 et des dates de remises des rapports de Commission :

Séances CC 2019	Remise des rapports	Commentaires
18 février	06 février	
25 mars	13 mars	
06 mai	24 avril	
24 juin	12 juin	
23 septembre	11 septembre	
28 octobre	16 octobre	
09 décembre	27 novembre	Repas de fin d'année

Votations 2019 : **10 février** / 19 mai / E CN 20 octobre / 24 novembre

Annnonce de la démission de M. A. Berger et lecture de sa lettre.

La fenêtre de l'Avent du Conseil se tiendra le 20 décembre avec remerciements chaleureux de M. et Mme. Lepori qui s'engagent déjà depuis 20 ans sur ce projet. Applaudissements.

#### **4. Communications de la Municipalité**

##### **a) M. J. Fernandez, Syndic :**

- Annonce du décès de M. R. Burri, vice syndic de la Commune de St Prex, président du Codir et du SIS Morget, secrétaire du groupement forestier de Ballens-Mollens, également vice-président du Codir à la PCI de Morges. Nous adressons nos sincères condoléances à la famille, ainsi qu'à nos collègues de St Prex.

M. J.-M. Merinat se lève pour présenter la nouvelle tenue des collaborateurs de la Commune devant participer aux ensevelissements, ce qui répond à plusieurs demandes préalables du Conseil Communal. Applaudissements.

- Pour répondre à la demande du Conseil Communal d'avoir un nouveau drapeau, deux projets sont présentés sur une table au fond de la salle ce soir, pour lesquels il est demandé aux Conseillers de voter ou de proposer une autre option si celles-ci ne convenaient pas.

- Un préavis pour une demande de prêt du Tennis Club d'Etoy sera soumis à votre Conseil par l'intermédiaire de la Commission des finances prochainement afin de créer deux courts supplémentaires puisque la demande est en augmentation surtout de la part du mouvement junior.

**b) M. C. Viquerat:**

- Route Etoy-Lavigny pour laquelle les travaux et le marquage ont été réalisés en début d'année : nous avons reçu un positionnement ferme du Canton : il ne sera pas possible de réaliser une piste cyclable à cet endroit pour deux raisons :

1. Le trafic est nettement inférieur à 3000 véhicules par jour,
2. Il faudrait que la route fasse 8m50 de large or elle ne fait que 6m20. Il avait été tenté d'élargir la route en avant-projet, ce qui avait été rejeté par le canton pour les mêmes raisons.

- Lors de la réfection de cette route, 2 conduites ont été changées. Un spécimen de la conduite de 1932 (la plus ancienne) est présenté dans la salle ce soir, afin de constater qu'elle était encore de bonne facture, d'ailleurs en meilleur état que la plus récente qui était des années 80 à la différence fondamentale que la fonte de la plus ancienne conduite la catégorise dans les conduites cassantes, qui supportent mal les chocs. Ce qui veut dire aussi que les secteurs hors route, dans lesquels nous ne l'avons pas encore changée, peuvent attendre encore un moment.

- A propos de la STEP régionale en projet avec les communes voisines qui a pour but l'amélioration du traitement des eaux usées et des micropolluants : comme annoncé les mois passés, le comité avançait gentiment afin de tenter de terminer ce qui avait été commencé en 2012. Suite à une réunion en juin dernier, il a été décidé de créer un nouveau comité politique, composé de neuf membres représentant chacun une des neuf STEP existantes. Je représente la STEP St Prex-Etoy-Buchillon et le président qui a œuvré ces dernières années cherchant un remplaçant, je suis le nouveau président de ce comité, ce qui me permettra de vous donner plus de détails sur ce projet à l'avenir. Applaudissements.

**5. Préavis municipal n° 06/2018 Relatif à une demande de crédit de CHF 222'500.- pour la réalisation des travaux de bouclage de la conduite d'eau potable en Courta Rama**

La parole est donnée à M. C. Fürer (rapporteur) pour la Commission ad hoc qui lit les conclusions :

En conclusion et au vu de ce qui précède, la Commission ad hoc propose à l'unanimité au Conseil Communal d'accepter le préavis N° 06/2018 de la Municipalité, soit :

1. D'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux de bouclage de la conduite d'eau potable en Courta Rama ;
2. D'allouer le crédit de CHF 222'500.- pour financer ces travaux ;
3. D'autoriser le financement de ces travaux par les disponibilités de la trésorerie courante de la Commune ;

4. D'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement par les participations du promoteur, les subventions de l'ECA et le solde par un prélèvement au fonds de réserve « Eau » ;
5. D'octroyer à la Municipalité le droit de requérir toutes les autorisations nécessaires.

La parole est donnée à M. A. Allaman (rapporteur) pour la Commission des finances qui lit les conclusions :

En conclusion, la Commission des finances, à l'unanimité, propose au Conseil Communal d'accepter le préavis N° 06/2018 de la Municipalité, soit :

1. D'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux de bouclage de la conduite d'eau potable en Courta Rama ;
2. D'allouer le crédit de CHF 222'500.- pour financer ces travaux ;
3. D'autoriser le financement de ces travaux par les disponibilités de la trésorerie courante de la Commune ;
4. D'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement par les participations du promoteur, les subventions de l'ECA et le solde par un prélèvement au fonds de réserve « Eau » ;
5. D'octroyer à la Municipalité le droit de requérir toutes les autorisations nécessaires.

#### **Discussions :**

- M. C. Viquerat : Au moment de la création du préavis, il existait un doute sur la participation du promoteur mais à ce jour nous avons reçu une confirmation écrite des montants qu'il va prendre en charge. Nous sommes de ce fait sur la fourchette basse en terme d'investissements.

- Mme. V. Hüsler demande qui prend en charge les aménagements de chaussées annoncés et quels sont-ils. La catégorie « imprévus » dans ce préavis est à moins de 10% ce qui semble bas.

- M. C. Viquerat : Il y a déjà des imprévus prévus dans la part technique du préavis à hauteur de 10%, donc les CHF 17'500.00.- sont budgétisés pour prendre en compte les inscriptions des servitudes et les deux traversées de la route existante mentionnées dans l'appel d'offre en sachant que sur le nouveau secteur qui concerne la construction des halles, tout le revêtement est pris en compte par le promoteur. Dans ces imprévus existe une difficulté : la conduite va passer proche d'une dizaine d'arbres fruitiers qui ne vont peut-être pas supporter les travaux.

#### **Votations :**

1. D'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux de bouclage de la conduite d'eau potable en Courta Rama ;

**Accepté à l'unanimité**

2. D'allouer le crédit de CHF 222'500.- pour financer ces travaux ;

**Accepté à l'unanimité**

3. D'autoriser le financement de ces travaux par les disponibilités de la trésorerie courante de la Commune ;

**Accepté à l'unanimité**

4. D'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement par les participations du promoteur, les subventions de l'ECA et le solde par un prélèvement au fonds de réserve « Eau » ;

**Accepté à l'unanimité**

5. D'octroyer à la Municipalité le droit de requérir toutes les autorisations nécessaires.

**Accepté à l'unanimité**

#### **6. Préavis municipal n° 07/2019 Relatif au projet de budget 2019**

La parole est donnée à M. N. Dutoit (rapporteur) pour la Commission des finances qui lit les conclusions :

En conclusion, la Commission des finances, à la majorité, propose au Conseil Communal :

1. D'adopter le projet de budget 2019 de la Commune d'Etoy présentant un excédent de charges de CHF 583'377.- après amortissements et attributions aux réserves.

- M. B. Cuanoud souligne que les conclusions du rapport de la Commission des finances divergent de celles de la Municipalité sur quelques mots : la Commission des finances propose d'ajouter « après amortissements et attributions aux réserves » et demande à la Municipalité si elle souhaite se rallier à ces conclusions.

- M. J. Fernandez confirme que le changement n'étant que cosmétique puisque le total est bien après amortissements et attributions aux réserves, la Municipalité se rallie à ces conclusions. La Municipalité souhaite amener quelques précisions sur certains points mentionnés dans le rapport remis par la Commission des finances.

Dans les commentaires généraux il est dit que la Municipalité envisage un emprunt de CHF 2'000'000.- pour assurer la trésorerie courante ce qui est inexact : les travaux au collège des Ecureuils ont commencés et nous avons indiqués ne pas avoir eu encore recours

à l'emprunt pour payer les premières factures de ces travaux. Si la somme accordée par le Conseil Communal au préalable, d'un montant de CHF 2'180'000.- devait être empruntée, elle servirait à cet effet.

Il est indiqué que le nouvel emprunt se ferait aux conditions de l'actuel or le taux a été mis à titre indicatif vu que l'emprunt n'a pas encore été réalisé mais il fallait tout de même pouvoir le faire figurer dans le budget afin de faire des calculs à ce sujet.

En ce qui concerne la piste finlandaise, la Commission des finances indique qu'elle serait d'environ CHF 70'000.-, or le montant total du poste étant de CHF 79'300.-, la piste finlandaise est devisée aux alentours des CHF 30'000.-.

Sur la remarque sur le fait de pouvoir faire des préavis par rapport aux routes et aux dépenses thématiques par laquelle la Commission des finances encourage la Municipalité à présenter des préavis : en ce qui concerne les dépenses thématiques, un préavis complémentaire au budget peut être présenté dans le cas où certains travaux qui se présentent plus tard étaient ignorés lors de l'établissement de ce budget. D'autres part, s'il s'agit de préavis d'investissements, ils peuvent être présentés mais dès lors ce n'est pas l'entier de l'investissement qui est pris mais seulement l'aspect des amortissements.

### **Discussions :**

Questions d'ordre général pour commencer.

- Mme. S. Capt demande l'explication de la piste finlandaise et de son statut actuel.

- M. J. Fernandez explique que nous sommes en attente de la décision des responsables de la biodiversité : c'est une forêt où se trouvent des reinettes vertes, des crapauds bufo bufo et des tritons helvétiques. Elle devrait normalement être acceptée vu le parcours établi mais on attend toujours le feu vert. Nous attendons aussi le retour du propriétaire.

- M. N. Plumey demande la localisation de cette piste finlandaise

- M. J. Fernandez répond qu'elle sera dans la forêt de la Gencièrre, aux Communaux, derrière le terrain de foot tout au fond.

- M. M.-O. Christinat souligne suite aux débats lors du précédent conseil d'Octobre que le budget 2019 faisait partie des inconnus qui empêchaient de prendre une décision sur le préavis N° 02/2018 et précise qu'il aurait aimé trouver quelque chose à ce sujet dans l'analyse du budget de la Commission des finances, qu'on peut peut-être espérer trouver dans la dernière phrase « met en évidence la capacité vraisemblable de la Commune d'autofinancer son train de vie en 2019 ».

- M. F. Magnollay confirme qu'il y a un paragraphe entier sur ce sujet et relis ce dernier : « pour terminer le cofin a répertorié les charges par nature extraordinaires propres au ménage communal, qui sont de l'ordre de CHF 800'000.-, ainsi que les revenus aléatoires (c'est-à-dire

les éléments d'incertitudes : impôts sur les successions, les gains immobiliers et les taxes uniques), soit CHF ~700'000.-. Compte tenu des incertitudes sur l'encaissement de l'impôt sur les personnes morales devisé par le canton quantifié au double du montant retenu par la Municipalité (comprenons que la Municipalité n'applique que la moitié), l'excédent de charges serait de l'ordre de CHF 240'000.- dégageant après les amortissements budgétés un cashflow positif. » C'est intéressant car nous avons fait l'exercice sur 2019 pour dire que si on retranche tout ce qui est extraordinaires on a un cashflow positif d'environ CHF 239'000.-.

- M. C. FÜRER revient sur le rapport de la Commission des finances, paragraphe des commentaires généraux et cite que la Commission des finances regrette de ne pas avoir plus de préavis même si ce n'est pas son rôle. Il admet qu'on ne devrait pas se prononcer sur tout, surtout sur les montants qui sont de l'ordre du fonctionnement ordinaire. Est-ce qu'une fois le budget accepté, la Commission des finances ne se prononcerait plus si un nouveau préavis relatif aux points approuvés apparaissait ?

- M. F. Magnollay répond que tout nouveau préavis engendre un rapport de la Commission des finances et de la Commission ad hoc.

- M. A. Magnollay demande à la Municipalité si elle a changé d'avis par rapport à ce qui a été convenu en juin dernier c'est-à-dire que tout investissement futur ferait l'objet d'un préavis.

- M. J. Fernandez demande des précisions sur le montants remis en question.

- M. A. Magnollay : les CHF 70'000.- de la piste finlandaise.

- M. J. Fernandez : ce n'est pas CHF 70'000.-.

- M. A. Magnollay : les CHF 460.000.- pour les routes.

- M. J. Fernandez confirme qu'on a environ CHF 150'000.- de budget tournant sur les routes chaque année et qu'il a été décidé d'élargir ce dernier cette année pour pouvoir réaliser des travaux suite à des sollicitations de citoyens et des constatations directes. Si une dépense non prévue dans ce budget arrivait, un préavis serait alors rédigé et soumis. Il explique que si un préavis arrivait pour la réfection d'une route et que le Conseil Communal se prononçait sur une autre route à faire en premier, ce ne serait pas productif, il en va de la gestion du territoire ce pourquoi cela a été mis dans le budget comme auparavant. Il est possible de changer la façon de faire si cela est souhaité mais il suggère de laisser cette marge de décision et de gestion à la Municipalité.

- M. C. Viquerat souligne que ces dépenses supplémentaires se justifient dans le cadre des dépenses thématiques (qui prennent en compte pour rappel les transports publics, scolaires, l'entretien des routes et l'amortissement des investissements routiers). L'apport prévisible est d'environ CHF 300'000.- en provenance des dépenses thématiques. Si on amenait ces dépenses sous forme de préavis, nous ne pourrions pas espérer obtenir cette aide complémentaire.

- M. G. Biondi Morra demande si le projet salle triple est bien mentionné sous le terme complexe multi fonction, page 25.

La Municipalité confirme.



- M. F. Magnollay n'est pas convaincu par la réponse de M. C. Viquerat car il rappelle qu'une demande a été faite par écrit à la préfecture de Morges et la préfète nous a répondu qu'on peut faire des préavis pour une dépense et pas seulement pour un investissement. En mémoire, par le passé, la Municipalité a toujours été soucieuse de l'équilibre financier de la Commune et a tenté de faire passer un maximum de dépenses dans les dépenses thématiques, c'est donc la seule bonne raison pour lui que le Conseil peut avoir ce soir pour approuver cette pratique même si cela fausse un peu le budget et il ne faudrait que cela engendre une hausse d'impôt l'année prochaine au vu du budget déficitaire. La Commune va recevoir une participation de CHF 360'000.- sur les CHF 460'000.- devisés, ce qui est intéressant ; maintenant c'est que la Commission des finances va au-delà de l'aspect financier et parle de démocratie sur ce thème. Par exemple il trouverait intéressant qu'une Commission ad hoc puisse se pencher sur le sujet dans un but d'aide et non de blocage, sur la piste cyclable par exemple.

- M. J. Fernandez demande de quelle piste cyclable M. F. Magnollay veut parler.

- M. F. Magnollay corrige et parle de piste pédestre.

- M. J. Fernandez confirme que rien n'est sorti sur le sujet de la piste cyclable derrière la gare d'Allaman pour laquelle on a une participation pour autant qu'on puisse passer dans les vignes du château d'Allaman, que le Canton puisse améliorer les choses, et les aspects de Littoral parc sont à prendre en compte. Les travaux d'amélioration de nouvelles lignes de bus ne se feront pas avant l'année prochaine et ce sera des aménagements provisoires car il faut encore attendre l'évolution de l'hôtel et de la CET (ancienne halle Friderici Centre Expédition et Transport) avant de pouvoir connaître les arrêts définitifs. Le jour où nous réaliserons une piste cyclable, et que cela coûte quelque chose à la Commune, nous viendrons avec un préavis. Actuellement une piste cyclable existe déjà et probablement que des aménagements devront y être faits mais rien n'est prévu pour l'instant et cela ne ferait pas partie d'un préavis qui coûterait des millions. Il confirme avoir eu également une discussion avec la préfète et avoir été informé de son courrier au Conseil Communal. Ainsi la réponse donnée un peu plus tôt à M. A. Magnollay a bien été formulé en connaissance de cause.

Si on devait faire des préavis, il en faudrait environ cinq par route à refaire ce qui compliquerait largement les choses.

- M. C. FÜRER demande si on en sait plus à présent concernant la compensation liée à la RIE III.

- M. J. Fernandez confirme que la réponse est dans le budget : la compensation des pertes a été faite sur la base d'une convention « ce montant a été calculé proportionnellement aux rendements de toutes les sociétés y compris celles avec statut fiscal particulier des périodes fiscales 2015 à 2017 selon l'état des taxations et des acomptes au 31 décembre 2017. L'Administration cantonale des impôts a fait les calculs qui sont validés par la Commission Paritaire (CoPar), on ne connaît pas la formule Excel qui a permis le résultat de ce calcul.

**Détails des comptes :**

Page 29

- M. C. FÜRER pensait qu'on allait commencer par la page 1 et souhaite reparler de quelques points avant la page 29. Page 8 les impôts à la source devraient être de 420 et non 370.

- M. B. Cuanoud confirme que la Commission des finances ayant déjà relevé cette erreur, elle a été corrigée et les archives seront justes.

Page 12 : tableau en haut de la page parlant de péréquation : pourquoi passe-t-on de CHF 125.- à CHF 123.49.- et de CHF 350.- à CHF 345.77.-

- Mme. I. Ciampi explique qu'il s'agit simplement de question d'arrondi au niveau des calculs de l'Etat. Dans les conventions CHF 125.- est indiqué mais en réalité c'est CHF 123.49.- qui est utilisé donc plus exact.

- M. C. FÜRER : Page 12 : dépenses thématiques, il ne parvient pas à retrouver ce qui amène au total de CHF 1'711'694.-

- Mme. I. Ciampi explique que c'est un calcul complexe et difficile à expliquer car il y a par exemple des véhicules qui sont pris à 50% ou 80%, des parts de salaires... ce montant ne se trouve pas en faisant une simple addition de plusieurs comptes ce qui explique qu'il n'est pas possible de retrouver le montant en tant que Conseiller Communal. Par exemple l'éclairage public n'est pas pris en compte dans les dépenses thématiques mais il est dans le compte routier.

Page 29

Page 30 compte 15

- M. L. Magnollay se demande s'il s'agit toujours de bénévoles vu le libellé de la rubrique et son contenu.

- Mme. T. Severin confirme qu'il manque un « et » entre auxiliaires et bénévoles mais qu'il y a toujours toute une série de bénévoles qui entourent cette bibliothèque.

Page 31

Page 32

Page 33

Page 34

Page 35 compte 431, 3155.5

- M. J. Lepori a une question technique sur le John Deere qui a eu un gros financement d'entretien. Est-ce que c'est encore valable au vu de la valeur du véhicule ?

- M. C. Viquerat répond que cela fait référence à un budget antérieur de 2016 s'il se souvient bien où il était prévu de remplacer ce véhicule par un neuf pour un montant de CHF 95'000.-. Il a ainsi été décidé de faire une rénovation un peu plus lourde qu'une simple rénovation l'an dernier afin de le remettre d'attaque pour 5 à 7 ans. Depuis il a quand même eu une panne pour un montant raisonnable.

Page 36

Page 37

Page 38

- M. C. FÜRER demande si c'est normal de voir figurer d'un côté un prélèvement sur le fond de réserve de l'eau et un investissement de l'autre.

- M. C. Viquerat explique que c'est lié au texte mis sur les préavis quant aux méthodes d'amortissement. Dans celui en question il a été indiqué que l'amortissement se ferait par prélèvement sur le compte de réserve prévu à cet effet. Madame la Boursière a donc scrupuleusement suivi ces instructions en retirant le montant. Le solde positif a été reversé en compte de réserves.

- M. F. Magnollay admet que ce n'est pas si facile à comprendre et voudrait expliquer. Vous avez CHF 274'500.- d'amortissements, CHF 9'500.- d'amortissements ordinaires et le reste en amortissements extraordinaires : on voit qu'on n'a pas eu besoin d'utiliser autant la réserve, on n'a pris que CHF 215'200.- ce qui veut dire que le compte service des eaux était équilibré sans même utiliser la totalité de la réserve constituée à cet effet.

Page 39

Page 40

- M. G. Biondi Morra souhaite savoir si la page 25 fait partie du budget ou est mise à titre indicatif seulement. Quelle est la valeur cette page.

- M. J. Fernandez confirme que c'est tout à fait informatif suite à une demande du Conseil Communal de remettre à chaque budget la feuille des investissements prévisibles à chaque législature.

### **Votations :**

1. D'adopter le projet de Budget 2019 de la Commune d'Etoy présentant un excédent de charges de CHF 583'377.- après amortissement et attributions aux réserves

### **Accepté à l'unanimité**

- M. B. Cuanoud aimerait savoir où on en est au niveau de l'avancée sur le projet de la salle triple. Il a été voté lors de la séance précédente de reporter ce préavis. Quelle est la feuille de route.

- M. F. Magnollay confirme que la Commission des finances va initier dans le premier trimestre, début du mois de mars, un entretien avec la Municipalité pour voir quels sont les éléments nouveaux de part et d'autre. L'idée est de laisser aux générations à venir une situation bien réfléchie et pas seulement des dettes ou au moins les en avertir.

- M. J. Fernandez confirme qu'ils attendent les questions afin de travailler dessus.

- M. B. Cuanoud voulait justement s'assurer de la continuité sur ce sujet.

- M. R. Corthay dit qu'il a été clair la dernière fois que la Commission des finances avait besoin de 4 à 6 mois supplémentaires. Si vous approchez la Municipalité seulement début mars cela signifie que vous

allez faire trainer le projet à perpette. Je vous encourage à poser vos questions au mois de janvier vu qu'on est encore au mois de décembre.

- M. M.-O. Christinat la balle a été renvoyée à la Municipalité donc on attend que la Municipalité revienne avec un futur préavis.

- M. T. Severin confirme que M. F. Magnollay avait raison dans le sens que le préavis a été renvoyé mais sans savoir quelles précisions sont à fournir donc on ne peut pas établir un nouveau préavis. Il nous faut les questions pour pouvoir travailler dessus. On ne va pas recréer un préavis actuellement, c'est du travail dans le vide.

- M. B. Cuanoud souhaiterait que la Commission des finances et la Municipalité se rencontrent au mois de janvier pour une séance de coordination afin de donner la feuille de route pour la suite lors de la prochaine séance du Conseil Communal de février.

C'est confirmé envisageable par les 2 parties.

## **7. Election d'un membre de la Commission des finances**

- M. N. Dutoit : je suis le membre démissionnaire de la Commission des finances. J'ai commencé au Conseil en 2011, au bureau et 3 ans à la Commission de gestion, suivi par 3 ans à la Commission des finances. Je déménage fin décembre dans la belle ville de Lausanne et par conséquent, je vais devoir démissionner du Conseil et pour éviter que la Commission des finances ne se retrouve avec un effectif amoindri, j'ai préféré poser ma démission de celle-ci avant celle du Conseil.

- M. B. Cuanoud précise que M. N. Dutoit ayant démissionné de la Commission des finances, un nouveau membre doit être élu. Pour rappel les membres actuels sont : M. F. Magnollay, M. A. Allaman, M. C. Delétra, M. J.-L. Rochat, M. M. Thomson, M. L. Hautier. L'élu de cette Commission de surveillance en sera membre jusqu'à la fin de la législature. J'attends vos propositions.

- M. F. Magnollay présente quelqu'un qui a un brevet en finances et en comptabilité, qui a œuvré pour une fiduciaire à Lausanne, et qui travaille maintenant de manière indépendante. Il s'agit de M. C. Widmann.

- M. M.-O. Christinat propose M. E. Piguet qui est dans la commune depuis 16 ans, au Conseil Communal depuis 7 ans, qui a fait partie de la Commission de gestion pendant 3 ans, marié, père de 4 enfants. Professionnellement il est planificateur financier dans une grande assurance.

- M. B. Cuanoud prie l'huissier de distribuer les bulletins de vote.

### **Votations:**

M. C. Widmann

27 voix

M. E. Piguet

22 voix

M. C. Widmann est élu à la Commission des finances sous les applaudissements.

## **8. Election d'un membre de la Commission d'urbanisme**

- M. B. Cuanoud : M. G. Dubois ayant quitté le Conseil, un nouveau membre de la Commission d'urbanisme doit être élu. Pour rappel, les membres actuels sont : M. M.-O. Christinat, M. B. Gianola, Mme. V. Elamy, M. N. Plumey. L'élu de cette Commission de surveillance le sera également jusqu'à la fin de la législature. J'attends vos propositions.
- M. M.-O. Christinat propose M. E. Piguet.

Comme il n'y a pas d'autre candidat, M. E. Piguet est élu à la Commission d'urbanisme de manière tacite sous les applaudissements.

## **9. Propositions individuelles**

- M. V. Payot : Lors du Téléthon du weekend passé, avec l'amicale des sapeurs-pompiers nous avons pu récolter la somme de CHF 14'358.35.- au total pour les 3 communes de Buchillon, Etoy et St Prex. Applaudissements.
- Mme. S. Thury aimerait savoir où se situe le projet des escaliers d'accès pour les personnes handicapées à l'église, abordé depuis un certain moment.
- M. C. Vigerat : nous avons 3 variantes en cours de travail qu'il nous faut faire valider par les monuments historiques.
- Mme S. Thury se demande combien de temps cela va encore durer.
- M. B. Cuanoud rappelle que c'est M. C. Delétra qui a amené le sujet il y a 2 ans.
- M. T. Creteigny : dans le préavis sur le budget, un défibrillateur est prévu d'être installé, est ce que quelqu'un sera formé pour l'utiliser et où se trouvera-t-il. ?
- M. R. Corthay : on a rencontré quelqu'un qui loue des défibrillateurs et donc les entretient. Afin qu'ils soient accessibles à tous, l'idée est d'en mettre un sur la place et un autre dans la maison des Communaux. C'est en cours d'étude.
- M. T. Creteigny : s'il s'agit d'une location, ce sera donc un poste récurrent de CHF 5000.- ?
- M. R. Corthay confirme.
- Mme. S. Capt dit qu'en quittant la cantine aujourd'hui, elle a constaté l'ampleur du déménagement de matériel par Serge de la cantine à la salle du Conseil généré par le diner de fin d'année et se demande si au lieu de transbahuter tout ce matériel on ne pourrait pas simplement se déplacer afin de prendre ce repas de fin d'année aux Communaux voire même directement organiser la réunion de fin d'année là-bas pour éviter de tous redémarrer nos voitures à la fin pour s'y rendre.
- M. B. Cuanoud remercie Mme. S. Capt pour sa proposition qui sera étudiée pour l'année prochaine.
- Mme. I. Golay : ce soir on a voté une demande de crédit d'un quart de millions au point 5 alors qu'on en a peut-être pas besoin tout de suite or quand il s'agit de voter le crédit d'étude pour la salle triple qui permettrait

le développement sportif et sociaux-culturel pour la Commune et les environs, on ne le fait pas.

- M. C. Fûrer : Il manque le dernier PV du mois de Juin sur le site de la Commune. On ne trouve pas les rapports des Commissions diverses sur le site de la Commune et il s'interroge sur la raison.

- M. B. Cuanoud confirme que de coutumes ces rapports ne sont pas publiés, il faudrait voir si c'est un souhait.

- M. L. Hautier précise que selon la loi sur l'information, ces données sont publiques. Mais est ce qu'on les met pro activement à disposition en les publiant sur le site ou est ce qu'on les fournit uniquement si la demande est formulée.

- M. V. Payot rappelle que ce qui compte dans les PV, ce sont les conclusions. Ce qui se fait avant est interne au Conseil.

- M. B. Cuanoud : si la loi le permet et que c'est un document qui est rendu public, on n'a pas de raison de s'y opposer, je crois que c'est simplement un choix du Conseil et je propose de voter si le Conseil souhaite voir les rapports de Commission affichés sur le site internet.

- M. S. Pahut met en garde sur la puissance de Google et que si des documents autres que les PV des séances sont publiés cela augmentera la parution de certains noms sur le web et que ce n'est peut-être pas souhaité par certains.

- M. B. Cuanoud rappelle que les séances sont publiques.

- M. C. Fûrer trouve que ce qui est rapporté sur les PV des séances est plus caractéristiques de nos caractères que les données sur les rapports des Commissions.

- M. F. Magnollay rappelle qu'il y a souvent des annexes aux rapports des Commissions. Dans un des rapports de la Commission de gestion, il avait été mis en annexe de manière intelligente et en toute transparence les questions et les réponses traitées avec la Municipalité. Il me semble qu'on rentre à ce moment-là dans la cuisine de la Commune, dans la cuisine de la Municipalité en particulier et qu'on doit être très très vigilants.

- M. L. Hautier propose que la Municipalité puisse réfléchir au calme à la question et qu'une vraie proposition soit faite au prochain Conseil.

- M. B. Cuanoud confirme qu'il amènera le point lors de la prochaine séance mais pense que cette décision est à prendre par le Conseil plus que par la Municipalité du fait que ce sont les documents du Conseil.

- M. T. Creteigny ajoute que lorsqu'on prépare des projets, on est aussi intéressé de savoir comment les autres communes ont traités ces sujets, il trouve donc que d'avoir accès aux PV et aux préavis est intéressant et à ce titre pense que c'est juste de publier ceux de la Commune d'Etoy.

- M. M.-O. Christinat précise que les PV sont publiés en format image donc qu'aucune recherche de texte n'est possible sur internet.

- M. B. Cuanoud précise que tout est possible de nos jours. Il propose au Conseil de revenir sur le sujet la prochaine fois afin que chaque Conseiller ait le temps de bien réfléchir notamment aux différentes conséquences que cette publication pourrait avoir.

- Mme. S. Thury voudrait signaler qu'il y a beaucoup de brouhaha et que la qualité de l'écoute est plus difficile qu'avant. Est-il possible que les intervenant parlent plus forts ou que les tables soient rapprochées un peu.

- M. B. Cuanoud confirme que ce n'est pas la première fois que le sujet est abordé et qu'il encourage régulièrement les intervenants à parler suffisamment fort. On pourrait également utiliser des micros. Il prend bonne note de cette remarque.

La feuille de contribution à la fenêtre de l'avent est à disposition et les volontaires s'y inscrivant sont remerciés d'avance. La salle doit être préparée pour le repas de fin d'année, les Conseillers sont donc invités à prendre toutes leurs affaires et sortir quelques instants de la salle.

- M. J. Fernandez remercie tout le Conseil pour cette année rappelant qu'on est à la moitié de la législature, le temps passe vite. La Municipalité par ma voix souhaite vous adresser quelques mots, vous souhaiter à vous et vos familles de belles fêtes de fin d'année, passez un joyeux Noël et on aura l'occasion encore de débattre passablement ces 2 prochaines années et demi. Merci encore à vous et bonne soirée.

Le Président rappelle la date de la prochaine séance fixée au 18 février 2019 à 20h00 et souhaite à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année.

Séance levée à 20h45

**Prochaine séance :**  
**18 février 2019**

Le Président

Boris Cuanoud

La Secrétaire

Fanny Gantin

